

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Arrêté ministériel approuvant les modifications des Statuts d'une Société.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Enquêtes de commodo et incommodo.

**VARIÉTÉS :**

Cure marine et cure solaire.

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation de modification des Statuts de la Société Immobilière du Carlton de Monte-Carlo, présentée par M<sup>e</sup> Settimo, notaire déposant ;

Vu la copie certifiée conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société Immobilière du Carlton de Monte-Carlo, du 27 juin 1925, modifiant l'article 43 des Statuts ;

Vu les Ordonnances Souveraines des 5 mai 1895, 17 mai 1907 et 10 juin 1909 ;

Vu la Loi n° 71, du 3 janvier 1924 ;

Vu la délibération, en date du 23 septembre 1925, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

**ARTICLE PREMIER.**

Sont approuvées et autorisées les modifications de l'article 43 des Statuts de la Société Immobilière du Carlton de Monte-Carlo, telles qu'elles ont fait l'objet des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire susvisée.

**ART. 2.**

Les dites modifications devront être publiées au *Journal de Monaco* dans les délais et après l'accomplissement des formalités prévues par la Loi n° 71, du 3 janvier 1924.

**ART. 3.**

Le Secrétaire Général du Ministère d'État est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit octobre mil neuf cent vingt-cinq.

P. le Ministre d'État :

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur,

B. GALLÈPE.

**AVIS & COMMUNIQUÉS****Enquête de Commodo et Incommodo.**

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Marchisio Maurice, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique pour actionner une scie

mécanique, dans son atelier de menuiserie, situé rue de Lorète, à Monaco-Ville.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 7 octobre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de l'installation de ce moteur, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 7 octobre 1925.

Pour le Maire :

Un Adjoint, TH. GASTAUD.

**Enquête de Commodo et Incommodo**

Le Maire de la Ville de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Truchi Charles-Antoine-François, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique pour actionner une calandre, dans son atelier de repassage, situé passage Doda, à Monte-Carlo.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 7 octobre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire au sujet de cette installation, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à soumettre au Secrétariat de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 7 octobre 1925.

P. le Maire :

Un Adjoint, P. GIOFFREDY.

**VARIÉTÉS****Cure marine et Cure solaire**

Le journal *Le Temps* a publié récemment, sous la signature du Docteur Henri Bouquet, une étude médicale consacrée à « l'Enfant noué », c'est-à-dire au rachitisme. En dehors de l'intérêt général qu'elle présente, cette étude mérite de retenir particulièrement l'attention dans la région méditerranéenne. L'auteur établit en effet les merveilleuses propriétés de la cure marine et de la cure solaire pour combattre et prévenir cette cruelle affection.

« Riquet à la houppe était-il rachitique, se demande le Docteur Bouquet.

« Beau sujet de dissertation pour les amateurs de diagnostic rétrospectif. L'affirmation pourra utiliser un argument linguistique, c'est à savoir que les Anglais (qui ont les premiers bien décrit cette maladie) donnent volontiers au rachitisme le nom de *ricketts* et que ce mot vient sans doute de certains pays normands où l'on applique l'épithète de « riquets » aux gens mal bâtis ou contrefaits.

« Cependant, observe le Docteur, Perrault se contente de dire que son héros était « si laid et si mal fait qu'on douta longtemps s'il avait forme humaine ». Rien dans cette esquisse sommaire qui rappelle les jambes plus ou moins tordues, les jointures « nouées », la poitrine bosselée par les nodosités saillantes des articulations du sternum et des côtes, la persistance des fontanelles, ces orifices du crâne situés au point de réunion des os de la voûte et qui se combrent rapidement chez l'enfant normal. Un ventre gros et flasque, un teint pâle, un caractère grognon, un retard notable de la marche et de la dentition complètent le portrait du rachitique, portrait qui pousse d'ailleurs les choses à l'extrême, car il est heureusement rare de trouver tous ces symptômes réunis. Le plus souvent, quelques-uns d'entre eux existent seuls, qui suffisent à constituer la signature du mal. »

Entrant ensuite dans le vif de son sujet, le Docteur Bouquet rappelle « qu'en ces derniers mois, on a beaucoup parlé du rachitisme, beaucoup discuté sur lui. Les congrès l'ont mis à leur ordre du jour, les sociétés savantes ont entendu sur lui de nombreuses communications, des thèses et des articles de journaux lui ont été consacrés et nous pouvons aujourd'hui non seulement nous faire une idée assez nette de ses causes, mais encore entrevoir le temps où il sera de plus en plus rare, sinon celui où il aura disparu. Et ce sera encore une admirable acquisition de l'art de guérir, que l'on se plaît cependant à représenter comme piétinant sur place, plus boîteux encore que la justice.

« La question valait, au demeurant, qu'on l'approfondit. Nos cités modernes, encombrées et presque privées de soleil, notre vie industrielle intensifiée, si peu propice au développement naturel de l'enfant, nous menacent de voir s'accroître de façon lamentable le nombre des pauvres petits êtres contrefaits et retardataires, aux os fragiles, au squelette irrégulier, devenant plus tard des hommes mal conformés, des femmes pour qui la maternité sera douloureuse, sinon impossible, des sujets affaiblis, proie facile pour toutes les maladies qui passent. Un peuple qui n'a que peu d'enfants se doit au moins de les avoir sains, normaux et robustes. En suivant les indications de ceux qui ont étudié le problème, on y parviendra. »

L'auteur reconnaît que « les inconnues n'en sont peut-être pas toutes encore dégagées. Cependant l'on est arrivé à un ensemble de connaissances permettant une vue générale qui a les plus grandes chances d'être juste, n'en aurait-on comme preuve que la possibilité, certaine dès aujourd'hui de guérir les rachitiques et surtout d'empêcher les enfants de le devenir. »

Puis il ajoute : « Que le rachitisme soit dû à un vice de développement des os, cela ne fait

aucun doute. Pour que ceux-ci acquièrent leur forme, leur évolution, leur solidité normales, il faut que l'organisme puisse trouver dans l'alimentation du jeune enfant les éléments fondamentaux de cette formation, c'est-à-dire la chaux et le phosphore, dont il se charge ensuite de faire le phosphate de chaux indispensable. Mais ce n'est pas tout : ce calcium et ce phosphore, il faut qu'il puisse les utiliser, qu'il sache les assimiler et que ses fabrications ultérieures ne soient entravées par aucun élément nocif. Or il paraît démontré que peu fréquents sont les cas où ces corps indispensables ne parviennent pas à cet organisme en quantité suffisante. C'est leur assimilation, leur utilisation qui est viciée. Il reste à savoir par quoi.

« Tout d'abord par une alimentation mal comprise. Mettons à part les cas où une mère elle-même malade ou insuffisamment nourrie ou surmenée dispense à son enfant une alimentation trop pauvre en éléments destinés à former de l'os et nous verrons combien il est rare que les nourrissons au sein deviennent rachitiques, si du moins cette alimentation est prolongée autant qu'il est nécessaire, si l'on ne dispense pas au jeune être beaucoup trop précocement des substances qu'il est incapable d'assimiler. Si ces fautes sont commises, si l'allaitement maternel est laissé de côté, si le sevrage se fait prématurément, si trop hâtivement l'enfant est mis à la table de famille pour manger « comme tout le monde », les risques deviennent considérables. Il devient dyspeptique, souffre d'une foule d'accidents digestifs de tout ordre, et cette digestion entravée et viciée ne peut assurer qu'une assimilation insuffisante. Ajoutons-y des aliments trop fabriqués, dans lesquels ne se trouvent pas les fameuses vitamines dont nous reparlerons un de ces jours, cette carence, suivant le mot consacré, doublera le péril.

« Ce fut longtemps la seule théorie que l'on émit sur la genèse du rachitisme, cette explication qui fait jouer aux phénomènes toxico-infectieux le principal rôle en l'affaire. Elle pouvait s'appuyer sur des résultats thérapeutiques intéressants, puisque l'on sauvait pas mal de ces malades en leur dispensant de l'huile de foie de morue, riche en ces principes mystérieux que nous ne devons individualiser que plus tard, et en rectifiant les fautes d'alimentation dont les enfants étaient les innocentes victimes. Mais la réussite n'était pas constante, soit que les lésions déjà acquises ne se décidassent pas à disparaître, soit que les résultats ne fussent que parcellaires. Il devait y avoir autre chose. »

Et nous arrivons aux effets prodigieux des agents naturels, la mer et le soleil :

« Cette autre chose, ce furent le succès des cures accomplies au bord de la mer qui permirent de la découvrir. Il y avait bien longtemps, en effet, que l'on constatait des guérisons totales, merveilleuses, obtenues chez les enfants que l'on envoyait sur les plages y faire un long séjour, qui s'y ébattaient en liberté, dans le soleil et les embruns, qui barbotaient dans l'eau salée tout au long des radieuses journées. Cependant, au début, on ne vit là qu'un effet des bains marins et ceux-ci entrèrent, pour une part importante, dans les ordonnances des petits rachitiques. La conclusion était juste, mais très incomplète. Juste, puisque l'on a obtenu des cures intéressantes par l'adjonction des bains salés aux prescriptions diététiques fondamentales, ces bains fussent-ils dispensés dans des stations thermales très éloignées des

côtes. Insuffisante, puisqu'elle n'accordait pas à l'influence souveraine de la lumière solaire la place qui lui est due. »

Et voici les origines lointaines de l'héliothérapie, aujourd'hui si fort à la mode :

« Vers 1850, nous a-t-on récemment rappelé, il y avait au village de Berck une brave femme à qui l'Assistance publique de Paris confiait, comme à beaucoup d'autres, un certain nombre de pensionnaires. Or, elle obtenait des résultats incomparablement supérieurs à ceux qu'enregistraient ses voisines. L'enquête démontra qu'elle transportait chaque jour ses petits, en brouette, jusqu'à la plage, leur retirait jupons et culottes et les laissait s'ébattre en liberté jusqu'au soir. La mère Duhamel faisait de l'héliothérapie sans le savoir. Depuis, on en a fait sciemment et du jour où on a pratiqué systématiquement la cure solaire, le rachitisme a vu fortement diminuer le nombre de ses victimes.

« C'est que, parmi les causes de maladie qui infligent ces troubles et ces déformations aux enfants de nos grandes villes, l'absence de lumière occupe une grande place. Le manque de rayons solaires est un puissant générateur de ces « maladies de misère » que des temps et des pays civilisés comme les nôtres doivent avoir à cœur de faire disparaître. Le soleil est un grand guérisseur et l'adage est profondément vrai qui veut que, là où il entre, le médecin n'ait pas besoin d'entrer. Nous savons, depuis de nombreuses années déjà, quels véritables miracles il accomplit chez les malheureux atteints de tuberculose osseuse et que l'on livrait jadis couramment à une chirurgie minutieuse, mais souvent impuissante. Les galeries d'insolation ont remplacé fort heureusement les salles d'opération. Les rayons bienfaisants de l'astre-roi ont une autre vertu (et singulièrement conservatrice) que l'instrumentation la plus ingénieuse, maniée par les mains les plus habiles. Nous savons maintenant que ce sont eux qui réussissent le mieux à guérir les rachitiques et l'on peut croire même que dans les cures réalisées par les bains de mer, c'est sans doute la lumière du soleil qui a le principal mérite. »

Le Docteur Bousquet conclut ainsi :

« Ce que nous venons de résumer en quelques lignes, ce sont des travaux qui s'échelonnent sur un nombre d'années considérables ; à première vue, ces notions fondamentales peuvent apparaître comme la conclusion de simples observations, d'études cliniques poursuivies sur d'innombrables enfants. Il n'en est rien. La clinique, en effet, a posé les premières assises de cet édifice, l'expérimentation a fait le reste, cette expérimentation qui encourt tant d'anathèmes pour sacrifier tant d'animaux sur ses autels, mais sans laquelle aucun progrès ne serait possible en médecine humaine. En ce qui concerne le rachitisme, elle a précisé les points les plus importants. C'est elle qui a débrouillé le problème de l'assimilation du calcium et du phosphore, elle qui a dénoncé l'importance des vitamines (ou éléments analogues), elle qui a prouvé d'irréfutable façon l'heureuse influence de la lumière. Il est vrai qu'elle n'a pas encore élucidé le mécanisme par lequel cette lumière peut agir sur les transformations des corps chimiques par l'organisme. Mais il reste toujours une part de mystère dans tous les phénomènes qui ont l'être vivant pour théâtre. Comme toujours, c'est donc de l'union du laboratoire avec la clinique qu'est venu le succès, sous forme de guérison ou de prévention.

« Le laboratoire, d'ailleurs, n'avait pas dit

pour cela son dernier mot. Il ne lui suffisait pas d'avoir affirmé la prééminence du soleil, il voulut savoir ce qui, dans sa lumière souveraine, est le plus actif. Il découvrit alors que les rayons ultra-violetts sont les grands facteurs de guérison en l'espèce. Aussitôt on utilisa cette donnée nouvelle. Ce n'est pas ici le lieu de discourir longuement de ces rayons dont on parle tant à l'heure actuelle. Ils méritent bien qu'on leur consacre quelques développements, car ils ne s'appliquent pas qu'aux rachitiques ; mais pour ceux-ci ils font merveille. On peut suivre sur les radiographies les progrès de l'ossification chez les enfants à qui on les dispense, et nous sommes dotés, grâce à eux, d'une méthode d'héliothérapie que l'on peut appeler artificielle, mais qui n'en est pas moins d'une admirable efficacité.

« Résumons-nous : le rachitisme, véritable maladie de misère, est dû à l'assimilation et à la transformation insuffisantes du phosphore et du calcium, grands bâtisseurs de substances osseuses. Cette insuffisance est, elle-même, sous la dépendance de plusieurs facteurs, fautes d'alimentation et affections toxiques qui leur font suite chez les tout petits, carence d'éléments vivants, manque de lumière solaire. Prenons le contre-pied de ces causes de maladie. Assurons aux enfants une nourriture normale (dût-on y adjoindre l'huile de foie de morue, qui n'a rien perdu de ses vertus séculaires), épargnons-leur les sevrages prématurés, dispensons-leur la lumière solaire à profusion, non pas seulement à travers les vitres de leur chambre, car le verre arrête les rayons ultra-violetts, mais à même leur peau nue, soumettons-les, en cas de besoin, au rayonnement des lampes spécialement construites, et les rachitiques guériront. Et si nous consentons à appliquer ces principes à la prévention du mal, celui-ci aura disparu de nos légitimes préoccupations. »

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le six octobre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, M. Jean-Louis-Hippolyte BILLOT, cuisinier, demeurant n<sup>o</sup> 1, boulevard de l'Ouest, à Monaco, a acquis de M. François PERRIN, limonadier, et M<sup>me</sup> Marie-Fanny dite Etienne-CATTON, veuve non remariée de M. Pierre-Henri TROUILLER, demeurant l'un et l'autre n<sup>o</sup> 5, rue Paradis, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), le fonds de commerce de bar-restaurant et vente d'huîtres au détail, connu sous la dénomination de *Bar-Restaurant Perrin*, que ces derniers exploitaient n<sup>o</sup> 5, rue Paradis, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), au rez-de-chaussée d'une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve Victorine Benassi et à M<sup>me</sup> Hélène-Charlotte Nissotti, le dit fonds comprenant la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, ustensiles et matériel servant à l'exploitation, et le droit, pour le temps en restant à courir, au bail des locaux où le dit fonds est exploité.

Les créanciers de M. PERRIN et M<sup>me</sup> veuve TROUILLER, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 15 octobre 1925.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 12 octobre 1925, enregistré, M. Georges JEANNERET, a cédé à M<sup>me</sup> Baptistine BALBO, demeurant à Monaco, 5, rue Plati, le fonds de commerce d'articles de tricotage, lingerie, chemiserie et parfumerie, qu'il exploitait 49, rue Grimaldi.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur.

### Société des Ascenseurs de la Gare de Monte-Carlo

Le Directeur-Gérant de la Société porte à la connaissance du public que M. CHARTON est toujours le gérant statutaire et légal et qu'il a seul qualité pour traiter les questions concernant la gestion de la dite Société.

### Société Immobilière du Park-Palace à Monte-Carlo

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, à Monte-Carlo, pour le lundi 9 novembre 1925, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Rapport du Conseil ;

Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;

Approbation des Comptes, s'il y a lieu, et quitus aux Administrateurs ;

Nomination d'Administrateurs ;

Autorisation à donner aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires de la Société ;

Nomination des Commissaires des Comptes.

Pour être admis à l'Assemblée, il faut être propriétaire de cent actions au moins, d'en faire le dépôt au siège social, cinq jours avant la réunion.

La production des récépissés de dépôt dans une banque équivaut à celle des titres déposés.

*Le Conseil d'Administration.*

### Société Immobilière du Park-Palace à Monte-Carlo

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, au siège social, à Monte-Carlo, pour le lundi 9 novembre 1925, à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Modification de l'article 7 des Statuts ;

Augmentation éventuelle du Capital ;

Modifications des articles 3 et 21.

Pour être admis à l'Assemblée, il faut être propriétaire de cent actions au moins, de les avoir déposés au siège social, cinq jours avant.

La production des récépissés dans une banque équivaut à celle des titres déposés.

*Le Conseil d'Administration.*

### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 1<sup>er</sup> octobre 1925, enregistré, MM. Louis et Henri RAPAIRE frères, propriétaires, demeurant à Monte Carlo, ont acquis de : 1<sup>o</sup> M. Achille dit Louis COCCO ; et, 2<sup>o</sup> de M<sup>lle</sup> Henriette ASIANI, tous deux commerçants, demeurant à Monte Carlo, le fonds de commerce de buvette, restaurant, vente de vins et chambres meublées, qu'ils exploitaient, 56, place des Moulins, à Monte Carlo.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans les délais légaux au siège du fonds où domicile a été élu.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Cession de Droits Sociaux (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le premier octobre mil neuf cent vingt-cinq ;

M. François-Jean MARCHIORI, commerçant, demeurant à Monaco, 25, rue de la Turbie ;

A cédé :

A M. Paul-Médard VÉRAN, commerçant, demeurant également à Monaco, 25, rue de la Turbie ;

Tous ses droits sociaux, soit la moitié, sur le fonds de commerce qui dépendait de la société en nom collectif existant entre eux sous la raison sociale *Veran et Marchiori*, d'épicerie, comestibles, vins et huiles à emporter, exploité à Monaco, 25, rue de la Turbie.

Avis est donné aux créanciers de M. Marchiori, s'il en existe, d'avoir à faire opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu par les parties, en l'étude de M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 15 octobre 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO  
14, rue Grimaldi

### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date du 30 septembre 1925, enregistré, M. BELLONE Jean-Baptiste a vendu à M. MOUNIER Frank, le bar et commerce de vins et liqueurs à emporter qu'il exploitait à Monaco, 3, rue de la Turbie.

Les oppositions doivent être faites au plus tard le dixième jour qui suivra la présente insertion, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, Monaco, domicile élu.

M. BELLONE reste propriétaire de son commerce de vins en gros qui est transféré, 9, boulevard de l'Ouest, Monaco.

### COOPÉLEVAGES

Les petits et même les grands éleveurs qui tirent de leur travail une rémunération en rapport avec les efforts faits sont rares. Le profane le comprend difficilement : tout est si cher. Il oublie toutefois qu'entre le Producteur et le Consommateur ou l'Utilisateur s'interposent des intermédiaires nombreux, les uns utiles, les autres inutiles ou nuisibles. Nombre d'Éleveurs aspirent à s'affranchir de cette tutelle si lourde des intermédiaires : seuls, ils sont impuissants ; groupés et mettant à leur tête une organisation coopérative agissante, ils arriveront à vivre de leur travail. Prenant en considération ce désir général, *Vie à la Campagne, Jardins et Basses-Cours* et *Maisons pour Tous* donnent leur appui d'une façon entièrement désintéressée à la formation, sous le titre de *Coopélevages*, d'une Société coopérative générale d'une grande portée économique.

*Coopélevages* est donc une Société coopérative d'Éleveurs pour la Production, le Conditionnement, la Transformation, la Conservation et la Vente des Produits et des Sous-Produits des Élevages.

Comme point de départ, *Coopélevages* s'occupera principalement du groupement et du placement du *Poil d'Angora*, des *Peaux de Lapins*, des *Plumes et Duvels* et bientôt des *Ceufs du jour* ; puis il étendra ses opérations à tous les produits de la Basse-Cour, du Clavier et des petits élevages. Lisez à ce propos, l'article que le n<sup>o</sup> 268 de *Jardins et Basses-Cours* consacre à cette organisation.

Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI<sup>e</sup>).

### GAGNEZ-VOUS DE L'ARGENT A PRODUIRE DES POULETS ?

Tandis que des professionnels et des publicistes vous assurent que vous pouvez gagner beaucoup en produisant des poulets, des poulardes et des chapons, d'autres prétendent que vous ne pouvez que perdre de l'argent. Les deux opinions sont exactes, et c'est pourquoi *La Vie à la Campagne* publie le numéro : *ELEVAGE et PRODUCTION des POULETS, POULARDES, CHAPONS*, qui vous indique quels sont ceux des élevages qui paient et ceux susceptibles de vous faire enregistrer des pertes, comment organiser un élevage et produire des poulets, poulardes et chapons de première qualité pour votre table, à la ferme pour l'approvisionnement du marché et comme établissement spécialisé ; comment les équiper, et vendre, avec le maximum de profit pour le minimum de dépenses ; les méthodes, tours de mains des régions de production renommées : Bresse, Le Mans, Gâtinais, etc., vous sont donnés très en détail, à titre d'exemple. Ainsi vous constaterez que si, en telle saison, telle production donne des bénéfices, elle peut être déficitaire pendant quelques autres mois de l'année.

Ce volume, comportant 175 planches et illustrations, donne autant de matières qu'un volume de 40 francs. Il ne coûte que 7 fr. (franco 7 fr. 70). *Vie à la Campagne*, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI<sup>e</sup>).

### LA MAISON IDÉALE

Construire, transformer, aménager votre Maison au petit bonheur, sans avoir, au préalable, débattu, si ce n'est avec votre Architecte, du moins avec vous-même, le pour et le contre de telle conception, c'est souvent courir à une déception coûteuse. *Vie à la Campagne* en groupant déjà en 1924, sous le titre de *Petites Maisons pour Tous*, des modèles de ravissantes Maisons, répondait à une véritable nécessité ; aussi ce Volume-Album fut-il épuisé en 4 jours, et plus de 70.000 lecteurs n'ont pu le recevoir. Le 15 août 1925, *Vie à la Campagne* a publié un nouveau Volume-Album, faisant pendant au précédent et portant le titre :

#### Le Parfait Architecte LA MAISON IDÉALE

Vous y trouverez, à côté d'un choix de ravissants Modèles de Maisons d'Aujourd'hui, commodes, pratiques, jolies, des exemples types d'arrangements de Jardins. Une très importante étude est consacrée à l'Exposition des Arts Décoratifs, sous le titre : *La Maison Moderne aux Arts Décoratifs*. Les plus ingénieux Équipements d'Organisations Modernes et Ménagères de Cuisine, d'adaptations heureuses d'un Matériel destiné à simplifier les travaux intérieurs de toutes sortes, passionneront toute Maitresse de Maison dont la tâche est de jour en jour plus ardue. Le Numéro illustré de 151 gravures, 7 fr. 70 franco. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (VI<sup>e</sup>).

### SANS CHANGER SES PRIX

*Le Cachet de Paris* augmente considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques.

Le prix du numéro est toujours 3 fr.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise... 33 fr.

Province..... 34 »

Etranger..... 45 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3<sup>e</sup>).

### LISEZ

## JARDINS ET BASSES-COURS

*Le plus de Conseils pratiques  
Pour le moins d'Argent dépensé*

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, Monaco  
Téléphones : 5-86 et 6-85**Agence à MONTE CARLO**Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)  
Téléphones : 2-93 et 5-55*Prêts Hypothécaires.**Ouverture de Crédits Hypothécaires.*

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Païement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

*Garde de Titres et Colis précieux.**Location de Coffres-Forts.*

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

**APPAREILS et PLOMBERIE  
SANITAIRES****Henri CHOINIÈRE**18, Boulevard des Moulins  
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

**FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL**  
Distribution d'Eau chaude.**Minerva**Le plus moderne, le plus  
complet des Journaux  
consacrés à la femme.12, 16, 20, 24 et 28 pages,  
format des grands Quoti-  
diens, tirées en héliogravure  
et en typographie.10.000 lignes de texte inédit,  
120 clichés photographiques  
1 Roman inédit, 2 nouvelles,  
de nombreux concours.

Le numéro

0 fr. 50

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

F. FOUSSARIGUES

Directeur général

(Fondateur du Journal "Eve")

**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT**

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**Siège social à **MARSEILLE, 75, rue Paradis.**Succursale à **PARIS, 4, rue Auber.**Président : **M. Edouard Cazalet.****Groupe des Agences de Nice :**

NICE, 45, boulevard Dubouchage. —

MONTE CARLO (Park-Palace). —

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. —

MENTON, 1, rue de Verdun. —

Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Étranger.Opérations de la Société : Comptes de dépôts pro-  
ductifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et déli-  
vrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde  
de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de  
monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de  
coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. —  
Souscriptions. — Lettres de crédit.**ASSURANCES**

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

**L'Abeille**Compagnie anonyme d'assurances à prime  
fixe, contre l'incendie.**La Foncière**LA C<sup>ie</sup> LYONNAISE  
D'ASSURANCES MARITIMES  
RÉUNIES.Comp<sup>te</sup> d'assurances contre les risques de  
transports par terre et par mer. Assurances  
des transports-valeurs. Assurances contre les  
risques de voyages dans le monde entier.  
Assurances contre le vol.**La Préservatrice**C<sup>ie</sup> Assurances contre les accidents de toute  
nature : automobiles, chevaux et voitures,  
tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'arti-  
fice, bris des glaces. Responsabilité civile  
des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco  
et  
Villa Le Vallonné, Beausoleil.**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

**G. BARBEY**Maison Principale  
SPRING PALACE  
33, boul. du Nord

MONTE CARLO

Magasin d'Exposition  
VILLA SAN-CARLO  
22, boul. des Moulins**BULLETIN**

DES

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition.**Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du  
28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-  
tant le numéro 8251.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 no-  
vembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-  
tant le numéro 3359.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier  
1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les nu-  
méros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091,  
51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657,  
98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et  
Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les  
numéros 3467, 26297, 58592, 315963.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 16  
février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de  
Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars  
1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de  
Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numé-  
ros 52975, 52976 et 52977.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du  
10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anony-  
me des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco,  
portant les numéros 44160 et 53827.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du  
2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la  
Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers  
de Monaco, portant les n<sup>os</sup> 2071, 2905, 3136 à 3139,  
20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à  
43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421,  
50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337,  
58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857,  
62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.**Mainlevées d'opposition.**Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 14  
avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-  
tant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045  
à 303047, 303193 à 303195.Exploit de M<sup>e</sup> Charles Socal, huissier à Monaco, en date du  
8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains  
de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le  
numéro 21394.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 18  
septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anony-  
me des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco,  
portant les numéros 45286, 311363 et 6512.Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 18  
septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme  
des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, por-  
tant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262,  
45250, 47796, 49476 et 49583.**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1925.

**Comptoir National d'Escompte**

DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**

MONTE CARLO : Galerie Charles III

LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert 1<sup>er</sup>

MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-fortsINSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**LA FRANCE**

INCENDIE — CHOMAGE — VIE

Capitaux et } Incendie ..... 92 Millions  
Fonds de Garantie } Vie ..... 103 Millions  
Compagnie Fondée en 1837**LA CONCORDE**

TOUS ACCIDENTS &amp; CONTRE LE VOL

Capital Social ..... 6 Millions 800.000 Frs.  
Fonds de Garantie.. 13 Millions.Compagnies contrôlées par l'État Français, autorisées et légalement  
reconnues dans la Principauté de Monaco.

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

Villa Marie-Pauline, 1, avenue Crovetto, boulevard de l'Ouest, MONACO  
Téléphone (5-54).

POUR VENDRE ou ACHETER

EN TOUTE CONFIANCE

adressez-vous à

**L'AGENCE FONCIÈRE**

NOUVELLEMENT CRÉÉE

2, Boulevard de Belgique — MONACO

E. BOURRON, Directeur

Achat et Vente d'Immeubles — Fonds de Commerce

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Terrains, Location de Villas et Appartements  
meublés ou non — Gérance

— Téléphone —